# Décret concernant la validité de l'initiative législative cantonale «Pour un salaire minimum»

du			
Actes concern	és (numéros RSF):		
Nouveau:	_		
Modifié(s):	_		
Abrogé(s):	_		

### Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 116 et 117 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP);

Vu le message 2023-CE-195 du Conseil d'Etat du 23 avril 2024;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

T.

#### Art. 1

- <sup>1</sup> La validité de l'initiative législative cantonale «Pour un salaire minimum» est constatée.
- <sup>2</sup> L'initiative sera soumise à votation populaire dans le délai d'une année dès l'adoption du présent décret, sauf si le Grand conseil décide d'élaborer un contre-projet (art. 127 al. 3 ss LEDP).

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

## III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

## IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum. Il entre en vigueur immédiatement.